



Paris, le jeudi 22 janvier 2015

Objet : communiqué suite aux dernières annonces du Président de la République, du Premier Ministre et de la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, concernant la laïcité.

L'Observatoire de la laïcité se réjouit des annonces du Président de la République, du Premier Ministre et de la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En effet, celles-ci vont dans le sens des différentes préconisations de l'Observatoire de la laïcité rendues publiques le mercredi 14 janvier 2015 et concernant la promotion de la laïcité et du vivre ensemble.

Ainsi :

- Les missions de service civique au sein d'associations à l'université seront développées et facilitées par les dispositifs de césure dans les parcours universitaires¹ ;
- Le 9 décembre de chaque année sera instituée une journée de la laïcité dans tous les établissements scolaires² ;
- L'enseignement laïque du fait religieux sera renforcé³ ;
- L'enseignement moral et civique est réaffirmé et entrera en vigueur dès septembre 2015 dans toutes les classes de l'école élémentaire à la classe de terminale, et dans toutes les voies du lycée d'enseignement général et technologique et du lycée professionnel⁴ ;
- Les formations des enseignants à la laïcité seront renforcées⁵ ;
- Des emplois d'enseignants chercheurs et de chercheurs seront créés sur le Moyen-Orient et les mondes musulmans⁶ ;
- Enfin, le budget de l'aumônerie musulmane en milieu carcéral sera doublé et 60 aumôniers supplémentaires seront recrutés⁷.

Les travaux de l'Observatoire de la laïcité, institution transpartisane et interministérielle placée auprès du Premier ministre, s'inscrivent dans l'action de l'Etat visant au respect de la laïcité et à une meilleure mise en œuvre de ce principe républicain.

¹ Préconisation n°3 de l'avis de l'Observatoire de la laïcité adopté le mercredi 14 janvier 2015.

² Avis de l'Observatoire de la laïcité adopté le mardi 19 novembre 2013.

³ Préconisation n°4 de l'avis de l'Observatoire de la laïcité adopté le mercredi 14 janvier 2015.

⁴ Préconisation n°5 de l'avis de l'Observatoire de la laïcité adopté le mercredi 14 janvier 2015.

⁵ Préconisation n°8 de l'avis de l'Observatoire de la laïcité adopté le mercredi 14 janvier 2015.

⁶ Préconisation n°9 de l'avis de l'Observatoire de la laïcité adopté le mercredi 14 janvier 2015.

⁷ Préconisation n°2 de l'avis de l'Observatoire de la laïcité adopté le mercredi 14 janvier 2015.